



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Ville d'Angoulême / Associations culturelles - Avenants conventions
d'objectifs**

DE20150209_30

Conseil municipal du 9 février 2015

Rapporteur :
Samuel CAZENAVE

Télétransmise à la Préfecture le
Affichée le 11 février 2015

11 FEV. 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 janvier 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Etait absent :

Mme SERRALHEIRO

Ont donné procuration :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

**Ville d'Angoulême / Associations culturelles - Avenants
conventions d'objectifs**

Développement culturel
id : 830

Conseil municipal
9 février 2015

30

Rapporteur : Samuel CAZENAVE

Depuis plusieurs années, la Ville d'Angoulême soutient les associations culturelles angoumoises en leur accordant une subvention de fonctionnement, une subvention aux projets et / ou une aide technique et logistique.

Pour les accompagner dans leur développement et pour soutenir les actions et les projets qu'elles mettent en œuvre pour contribuer au rayonnement d'Angoulême, des conventions d'objectifs triennales ont été signées avec plusieurs d'entre-elles.

Aujourd'hui, pour permettre à la Ville de faire face à la diminution drastique de la contribution financière de l'État, l'ensemble des dépenses de la collectivité doit être appréhendé dans ce contexte contraint. Les conventions d'objectifs triennales initiales doivent ainsi être ajustées dans le cadre du budget 2015, en intégrant une baisse de la participation financière de la Ville.

Pour que cette prise en compte puisse être effective, il convient de conclure des avenants aux conventions d'objectifs triennales concernées par cette contrainte budgétaire.

Les associations concernées sont :

Association	Convention concernée	Montant proposé en 2015
Musiques Métisses	2013/2014/2015	100 000,00 €
Comité des Jumelages	2013/2014/2015	50 000,00 €
GERMA	2013/2014/2015	7 650,00 €
Harmonie municipale	2013/2014/2015	4 250,00 €
Laboratoire archéologique du Musée d'Angoulême	2013/2014/2015	1 700,00 €
Marionnettes d'Angoulême	2013/2014/2015	10 200,00 €
Sky Dancers	2013/2014/2015	4 500,00 €
Théâtre d'Angoulême Scène Nationale	2013/2014/2015	910 000,00 €
Via patrimoine	2014/2015/2016	4 000,00 €

Aussi, il vous est proposé d'approuver les avenants joints à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part au vote des subventions uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- Musiques Métisses	Xavier Bonnefont Samuel Cazenave	
- Comité des jumelages	Samuel Cazenave Elisabeth Lasbugues Elisabete Serralheiro	
- GERMA	Samuel Cazenave	
- Théâtre d'Angoulême Scène Nationale	Xavier Bonnefont Elisabeth Lasbugues Samuel Cazenave Danielle Chauvet	
- Via Patrimoine	Samuel Cazenave Bernadette Fave Elisabeth Lasbugues	} Titulaires
	Danielle Chauvet Véronique Ariot Anne-Laure Willaumez-Guillemeteau	} Suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

8 contre : M. BOUAZZA M. PAIN M. BOUCHAUD Mme RICCI M. LAVAUD Mme PEREZ Mme COUTANT M. SARDIN

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour

9 février 2015

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint



